



Commune  
de  
SCHUTTRANGE

Grand-Duché de Luxembourg

# REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS

## du collège des bourgmestre et échevins de la commune de Schuttrange

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2023

**Présents:** Claude MARSON, bourgmestre  
Serge EICHER, Andy KISER, échevins

Alain DOHN, secrétaire communal

**Objet: Modification urgente du règlement de circulation communale**

### Le collège des bourgmestre et échevins

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Vu la loi du 6 juillet 2004 modifiant la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement grand-ducal du 6 juillet 2004 modifiant l'arrêté grand-ducal du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques;

Vu le règlement général de circulation modifiée du 30 septembre 2009 de la commune de Schuttrange;

Vu les travaux de sécurisation d'arbres (élagage du bois morts et abattage d'arbres morts) dans la *rue de Sandweiler* à Schrassig ;

Vu que l'information du début de chantier nous est parvenue en date du 30 novembre 2023 et que le respect de la procédure normale et entière ne permet pas de commencer les travaux le 4 décembre 2023 ;

### arrête u n a n i m e m e n t

**Art. 1° Du 4 décembre 2023 jusqu'au 5 décembre 2023 la circulation sur la *rue de Sandweiler* à Schrassig est réglementée comme suit :**

Disposition routière appliquée	Libellé	Signal	Tronçon
C, 16a Signalisation lumineuse	Une moitié de la rue est barrée et la circulation y est réglée par des signaux colorés lumineux.		A la hauteur de l'immeuble n° <i>13 rue de Sandweiler</i>

**Art. 2° Les infractions aux dispositions du présent règlement seront punies conformément à l'article 7 de la loi modifiée du 14 février 1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques.**

Ainsi délibéré à Schuttrange, date qu'en tête.  
(suivent les signatures)

Pour expédition conforme,  
Schuttrange, le 1<sup>er</sup> décembre 2023

  
Claude MARSON  
Bourgmestre



  
c. s. Alain DOHN  
Secrétaire communal